



CONVENTION DE PARTENARIAT

PLUS QUE JAMAIS, ADECCO S'ENGAGE POUR L'EMPLOI

Adecco : leader incontesté sur le marché et 1^{er} réseau segmenté de France

Pour remplir sa mission, Adecco s'appuie sur un réseau encore plus fort, combinaison des forces, des valeurs et des expertises de toutes les filiales d'Adecco

4 800 collaborateurs permanents
31 000 entreprises clientes par semaine
130 000 intérimaires en mission par semaine

Leader sur le marché, Adecco accélère par ailleurs la mise en œuvre de sa stratégie de segmentation et propose à chaque typologie de client des offres innovantes **adaptées à la taille de son établissement**.

Grâce à cette stratégie, Adecco devient le **premier réseau segmenté de France**, avec, en marge de son réseau généraliste :

- Un réseau dédié aux PME (Adecco pme)
- Un réseau dédié aux solutions hébergées (Onsite)

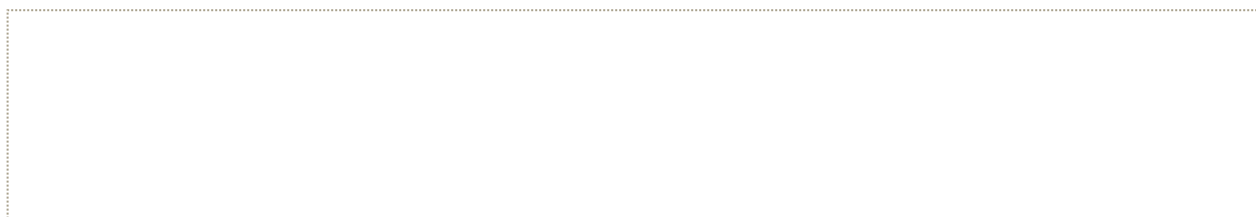
Votre contexte

Nos deux enseignes travaillent sur la même activité : « **hôtellerie/restauration** ».

A ce titre, nous souhaitons collaborer ensemble afin de trouver un emploi à vos étudiants, même ponctuel, accompagner vos jeunes à trouver un emploi, les monter en compétence sur des sujets comme création d'un cv, le juridique, comment se vendre face à un employeur...

Nous savons que vous êtes engagés socialement et un acteur important pour l'emploi.

C'est pourquoi nous venons vous proposer de partager nos convictions, et de travailler avec vous pour le bien de vos élèves.



Votre établissement

LYCEE DES METIERS DE L HOTELLERIE ET DU TOURISME
Place François Rabelais
BP67
78042 Guyancourt Cedex

Notre partenariat s'orienterait de la façon ci-dessous :

- Affichage version papier et informatique des offres d'emploi (en intérim ou en CDI) de l'agence Adecco St Quentin sur vos réseaux sociaux
- Intervention d'Adecco dans vos classes pour apporter à vos jeunes de la visibilité sur le marché de l'emploi
- Présentation d'étudiants en fin de cursus de formation de la part du lycée hôtelier vers l'agence afin que celle-ci propose un CDI
- Mise en place de partenariat sur la formation de nos intérimaires
- Intervention dans vos forums « apprentissage »,

LE SUIVI

La fréquence de suivi du dispositif est établie à une réunion physique / an en fonction des besoins de votre lycée et d'ADECCO, pour analyse de son application, validation des moyens mis en œuvre et proposition d'actions correctives si besoin.

LA COMMUNICATION

Les deux partenaires s'engagent à se concerter avant toute communication sur une opération réalisée en commun ou sur toute action ayant impliqué l'autre.

DENONCIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être dénoncée par chaque partenaire sur simple lettre recommandée. Le partenariat prendra fin dès réception du document.

DUREE DU PARTENARIAT

Le partenariat prend effet à date de signature et ce pour une durée de deux ans